



Faut-il privilégier des investissements dans des entreprises non cotées ?

Avec quelques centaines d'euros, vous pouvez désormais investir dans des entreprises n'étant pas présentes en Bourse. Voici ce que vous devez savoir avant de franchir le pas.

AVEC UNE MISE de seulement 500 ou 1000 euros, vous pouvez aujourd'hui accéder au non coté, une classe d'actifs longtemps réservée aux investisseurs institutionnels (assureurs, caisses de retraite, fonds de pension...) et aux grandes fortunes. « Vous devenez indirectement soit prêteur, via un fonds de dette privée, soit actionnaire de plusieurs entreprises, via un fonds de capital-investissement », résume Xavier Collot, directeur général actifs cotés et hybrides au sein de la société de gestion Sienna IM. « Vous placez votre argent dans des entreprises dont les titres ne sont pas échangeables quotidiennement sur un marché réglementé, ce qui implique une revente de gré à gré entre investisseurs », complète Gilles Belloir, directeur général du courtier Placement-direct.fr.

C'est une différence clé. « Les sociétés non cotées sont souvent plus dynamiques que leurs homologues cotées qui, soumises à la pression des résultats trimestriels et au risque de sanction boursière immédiate en cas de déception, sont poussées à agir à très court terme », souligne Xavier Collot. En contrepartie, vous ne pouvez pas sortir à tout moment des fonds investis dans ces titres non-cotés. Ce qui présente une vertu : avec une valorisation moins fréquente, ils ne subissent pas les fluctuations immédiates des marchés.

Long-terme. Autre avantage, une prime d'illiquidité - un supplément de rémunération - vise à compenser l'impossibilité de retirer immédiatement votre argent. « Sur longue période, un fonds de capital-investissement en assurance-vie rapporte entre 6% et 10% par an, contre 5% à 6% pour un fonds d'actions », évalue Xavier Collot.

La diversification constitue l'autre atout. « Sur dix ans, la corrélation entre les actions cotées et non-cotées est de seulement 40%, sachant que celle entre les actions cotées améri-

caines et européennes est de l'ordre de 90% », observe Olivier Herbout, cofondateur de la plateforme en ligne de gestion d'épargne Ramify.

Catégories. Deux types de fonds coexistent. Les fonds fermés restituent votre capital au terme d'une dizaine d'années, après la vente de toutes leurs participations. Les fonds dits « evergreen », plus courants, autorisent, quant à eux, d'y entrer ou sortir à intervalles réguliers au prix d'une moindre espérance de gains. « Ces fonds comportent une poche d'actifs liquides pour gérer les mouvements permanents de souscriptions et de rachats, qui tend à éroder leurs performances », déplore Gilles Belloir.

Ce dernier juge que l'introduction du non coté dans l'assurance-vie « correspond à un fléchage politique de l'épargne qui ne bénéficie pas nécessairement à l'épargnant ». Preuve à l'appui. « Les rendements affichés ces dernières années par les fonds proposés au grand public via l'assurance-vie sont relativement comparables à ceux des grands indices boursiers », poursuit-il.

Olivier Herbout juge, pour sa part, « que nous manquons du recul nécessaire pour apprécier leurs performances ». Tout en estimant qu'il est approprié de consacrer « une part comprise entre 0% et 20% de votre patrimoine en actifs non cotés si vous êtes à l'aise avec l'idée de ne pas pouvoir l'arbitrer du jour au lendemain ».

« Si votre tolérance au risque est "intermédiaire" à "élevée", vous pouvez y consacrer entre 5% et 20% de votre contrat à titre de diversification, mais pas en cœur de portefeuille », corrobore Xavier Collot. Seule certitude : investissement à long terme par essence, le non coté est incompatible avec un besoin de trésorerie à brève échéance.

Olivier Brunet